



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 24 février 2022

COMMISSION RESTREINTE

Conformément aux dispositions de l'Article 12.2 du Règlement Sportif du Critérium ou du Challenge concerné, la Commission arrête les dispositions, ci-après.

Challenge IDF U11 du 29/01/22 à Combs-la-Ville

Rencontre opposant Ozoir 1 à Combs-la-Ville 1,

Considérant qu'après consultation d'un fichier vidéo de la rencontre, il apparaît que le match a duré 22 minutes au lieu des 16 minutes réglementaires,

Considérant que le score était de 1-0 pour Ozoir à la 16^{ème} min,

Considérant qu'à la 18^{ème} le score a évolué à 2-0 pour Ozoir,

Considérant que le match a duré jusqu'à une égalisation (sur CPR à la 22^{ème} min) de Combs,

Considérant que ce résultat a fait passer Combs-la-Ville devant Ozoir au classement de la journée,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission donne la rencontre gagnée à Ozoir.

Challenge Jour de Coupe U12/U13 du 05/02/22 à Nangis

Rencontre opposant Nangis 1 à Bombon 11.

Considérant l'arrêt du match suite à « violence » et « entrée de parents sur le terrain »,

Considérant qu'après échange entre le CTD DAP et les 2 clubs, il ressort uniquement le fait que suite à quelques fautes subies (d'où le mot « violence »), l'éducateur de Bombon a refusé de poursuivre la rencontre.

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission donne la rencontre gagnée à Nangis.

Challenge 77 U12 du 05/02/2022 à Melun

Les résultats sportifs ne permettant pas de départager les équipes de Montereau 1 et Melun 3 (égalité de points + match nul entre les deux équipes créant une tension), le départage doit être fait par la jonglerie.

Après analyse des feuilles de jonglerie, du commentaire de Melun et après échange téléphonique avec le club de Montereau confirmant la fraude sur jonglerie,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission attribue -1 pt sur le résultat à la jonglerie pour l'équipe de Montereau.

Après analyse concernant la réalisation de la jonglerie, il apparaît que celle de Melun ne semble pas avoir été effectuée (pas de contrôle en miroir dans tous les cas).

La Commission donne -1 pt sur le résultat à la jonglerie pour l'équipe de Melun.

Jour de Coupe U12-U13 du 29/01/2022 à St Pierre-les-Nemours

Considérant que le mail envoyé par le club de Montereau expliquant s'être déplacé mais ayant appris sur place l'annulation du plateau sans en avoir été informé,

Considérant, après recherche du CTD DAP, que le club de Bagneaux Nemours s'est trompé, pensant que le club de Montereau ne venait pas en U10 (Situation Covid, mail envoyé avec Marolles en copie, autre club du Jour de Coupe U10/U11) et en U13, alors qu'aucun mail n'a été transmis pour l'équipe de cette catégorie,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission donne match gagné à Montereau par forfait.

Challenge U11F du 12/02/2022 à Nandy

Rencontre opposant Nandy-Savigny-Cesson 2 à Dammartin 1.

Considérant que le club de Dammartin a quitté le terrain après 25 minutes de match (score de 3-1 en faveur de Dammartin),

Considérant qu'il n'y avait que 2 équipes (Montereau 1 non venu) et que, dès lors, la durée de la rencontre devait être de 2x25 minutes,

Considérant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission donne match gagné par Nandy-Savigny-Cesson 2 (3 points) et match perdu par pénalité à Dammartin (-1 point).

Criterium U13 Espoirs du 12/02/2022 à Ponthierry : Rencontre Ponthierry 1 – Nandy 1

Considérant les commentaires inscrits sur la feuille de match, faisant référence à des propos injurieux envers l'arbitre,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission Foot Animation transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

Criterium U11 Espoirs du 05/02/2022 à Jouarre : Rencontre Jouarre 1 – Mouroux 1

Considérant les propos injurieux et grossiers, la tentative de coup de l'éducateur de Mouroux envers l'arbitre de la rencontre,

Considérant que le match a été arrêté pour mauvais comportement des joueurs de Mouroux et de leur éducateur,

Considérant les menaces des accompagnateurs de Mouroux concernant le match retour,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission Foot Animation transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

Challenge 77 U12 du 05/02/2022 : Site de Saint Thibault

Considérant la feuille de match et le mail du club de St Thibault,

Considérant l'inscription de manière délibérée par l'éducateur d'Emerainville de 8 joueurs catégorie U13 sur la feuille de match,

Considérant le refus de montrer les licences lors du contrôle avant et après le plateau,

Considérant que l'éducateur a indiqué au club de St Thibault qu'il effectue cette pratique de sous classement depuis le début de saison,

Considérant qu'après vérification de la feuille de match du tour précédent, il s'avère qu'il fait participer des U13 sur un plateau U12, en toute connaissance du règlement,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La Commission Foot Animation transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.